

B1	Informations sur les États contractants	B1
NA	NAMIBIE	NA

Informations générales

Nom de l'office :	Business and Intellectual Property Authority (BIPA) (Namibia) Administration des affaires commerciales et de la propriété intellectuelle (BIPA) (Namibie)
Siège :	188 Sam Nujoma Drive, Windhoek, Namibie
Adresse postale :	P.O.Box 185, Windhoek, Namibie
Téléphone :	(264-61) 299 44 00
Télécopieur :	(264-61) 401 061
Courrier électronique :	info@bipa.na
Internet :	www.bipa.na
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Oui, par télécopieur
Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?	Tous types de documents
L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?	Non, seulement sur invitation pour certains documents
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui
Office récepteur compétent pour les nationaux de la Namibie et les personnes qui y sont domiciliées :	Office de l'ARIPO ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si la Namibie est désignée (ou élue) :	Protection nationale: Administration des affaires commerciales et de la propriété intellectuelle (BIPA) (Namibie) (voir la phase nationale) Protection ARIPO: Office de l'ARIPO (voir la phase nationale)
La Namibie peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Nationale: Brevets ARIPO: Brevets, modèles d'utilité (un modèle d'utilité peut être demandé au lieu ou en plus d'un brevet ARIPO)

[Suite sur la page suivante]

B1 Informations sur les États contractants B1**NA NAMIBIE NA***[Suite]*

Dispositions de la législation de la Namibie relatives à la recherche de type international :

Néant

Protection provisoire à la suite de la publication internationale :

Néant

Informations utiles si la Namibie est désignée (ou élue)

Pour la protection nationale

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si la Namibie est désignée (ou élue) :

Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation.

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Non

Pour un brevet ARIPO – Voir Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (AP) à l'annexe B2
